

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 12 Juillet 2022.

L'an deux mille vingt deux le 12 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 05 Juillet 2022

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. GIRAUD Stéphane, Mme VILLARD Isabelle, M. LACHISE Samuel, Mme CHANAUX Claudine, Mme BOUZON Vanessa, Mme CHENU Mallory M. FROGER Eric, M. GERMAIN Eric, M. GENEVE Bastien, Mme MOTTIN Noémie et Mme VANDERGHEYSNT Julie.

EXCUSÉS : M. BENOIT François et M. HELLY Jean-Luc.

ABSENTS : Mme KARDASZ Marianne

Avaient donné procuration : M. BENOIT François et M. HELLY Jean-Luc

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme VILLARD Isabelle

1) Election des adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-1 et L 2122-10,

Vu la démission de Monsieur GIRAUD Stéphane, de ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire, accepté par Monsieur le Sous-Préfet de Vienne en date du 21 Juin 2022

Vu la démission de Madame CHANAUX Claudine, de ses fonctions de 4^{ème} Adjoint au Maire, accepté par Monsieur le Sous-Préfet de Vienne en date du 20 Juin 2022,

Vu la délibération N° 22-2020 en date du 26 Mai 2020 déterminant le nombre d'Adjoint au Maire

Monsieur le Maire précise que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Election des adjoints :

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

Liste déposée par Monsieur LACHISE Samuel

1^{er} Adjoint : LACHISE Samuel

2^{ème} Adjoint : VILLARD Isabelle

3^{ème} Adjoint : HELLY Jean-Luc

4^{ème} Adjoint : CHENU Mallory

Chaque conseiller municipal présent, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Maire, son bulletin de vote.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 07

Ont obtenu :

- Liste de LACHISE Samuel : Douze voix (12 voix)

La liste de Monsieur LACHISE Samuel ayant obtenu la majorité absolue est proclamée aux fonctions d'adjoints au maire et a été immédiatement installée.

Une délibération est prise en ce sens n° 37-2022

2) Journée Classe en « 2 »

Monsieur le Maire nous rappelle que Jarcieu Anim' s'est désengagé de l'organisation de la Journée des Classes en « 2 » devant se dérouler le Samedi 3 Septembre 2022.

La Commission CASE est en charge de l'organisation de cette manifestation communale (repas, commande des chapeaux et rubans, animation). Après plusieurs réunions de préparation, la commission propose de fixer les tarifs de participation comme suit :

- Repas : adulte 24.50 € - enfant : 14 €
- Chapeau : adulte - enfant et bébé 5 €
- Photo 5 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de valider les tarifs de la journée des classes en « 2 » :

- Repas : adulte 24.50 € - enfant : 14 €
- Chapeau : adulte - enfant et bébé 5 €
- Photo 5 €

Et dit que l'encaissement se fera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Une délibération est prise en ce sens n° 38-2022

3) Finances

a) Admission en non valeur

Monsieur le Maire nous expose qu'après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la Commune auprès de divers débiteurs, le trésorier principal demande l'admission en non-valeur (créance potentiellement recouvrable) et en créance éteinte (créance définitivement annulée) de produits se rapportant à différents exercices comptables et pour lesquels les recherches entreprises auprès des débiteurs se sont déclarées infructueuses par la direction générale des finances publiques.

A cet effet, le trésorier principal a adressé à l'administration municipale l'état de ces produits dont la synthèse est présentée ci-après :

ADMISSION EN NON-VALEUR

Total de l'admission en non-valeur 6.02 € (six euros et deux centimes).

Objet :

2019 - Facturation périscolaire 5.97 €

2018 - Facturation périscolaire 0.05 €

Débiteurs insolvables, montant inférieur au seuil de poursuite. Montant total 6.02 €

Cette opération fera l'objet d'un mandat au budget principal de la commune imputé sur la nature 6541 : créances admises en non-valeur - chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des états d'admission en non valeur et des créances éteintes et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le présent rapport relatif aux admissions en non-valeur du budget principal de la commune de Jarcieu.

Une délibération est prise en ce sens n° 39-2022

b) Décision Modificative N° 3

Monsieur le Maire nous rappelle qu'il est nécessaire de réajuster le budget primitif suite à la demande du Trésor Public d'enregistrer l'admission en non valeur de recette non encaissée

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6541		Créances admises en non valeur	6.02 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	- 6.02 €

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires

Une délibération est prise en ce sens n° 40-2022

4) Projet éolien

Monsieur le Maire et Monsieur HELLY Jean-Luc ont rencontrés la société Total Direct Energie qui recherche des emplacements pour installer des éoliennes.

La zone de Champagne (à cheval sur Jarcieu et Bougé-Chambalud) serait propice pour l'installation de 7 éoliennes (2 pour Jarcieu et 5 pour Bougé-Chambalud).

Monsieur le Maire nous explique l'installation, la vie et le démentellement d'une éolienne ainsi que les avantages et les inconvénients. Une éolienne pourrait alimenter le village.

Monsieur le Maire prendra contact avec le Maire de Bougé-Chambalud pour connaître leur position.

20H19 : Arrivée de Monsieur FROGER Eric

5) Projets Communaux

Un nouveau point sur l'avancement des projets est fait et principalement :

- les projets concernant le cimetière communal et la réfection des anciens vestiaires du stade avancent avec les interventions des entreprises en charge des travaux.
- Travaux Adap' : Monsieur GENEVE Bastien sera référent pour ces travaux et prendra contact avec les services techniques.
- Local Basket à la salle polyvalente : Monsieur GIRAUD Stéphane et Monsieur GERMAIN Eric sont nommés référent.
- Lotissement le Clos des Cédres : Monsieur GIRAUD Stéphane prendra contact avec l'Habitat Dauphinois pour le retour de la convention en vue de l'achat.

6) Rencontre avec la Ligue Protectrice des Oiseaux

Madame VANDERGHEYNST Julie et Monsieur le Maire nous font un compte rendu de leur rencontre avec un membre de la Ligue Protectrice des Oiseaux concernant principalement le problème des pigeons dans le centre du village.

Pour les pigeons, il faut bloquer les accès où ils peuvent nichés. Ces accès seront identifiés et un courrier sera fait au propriétaire pour lui demander de faire le nécessaire.

Le membre de la LPO a également donné des conseils sur l'entretien des espaces verts pour la biodiversité et des informations sur le type d'oiseaux vivant sur notre commune.

La Commission 3 E reprendra contact avec ligue suivant les projets communaux pour des conseils.

7) Réservations des salles communales et situation du CSJ Section Basket

Monsieur le Maire a rencontré des dirigeants du Club de Basket qui lui ont fait part des difficultés que rencontrent le club actuellement (manque de bénévoles pour la gestion et départ de nombreux licenciés). Le président actuel, qui souhaitait arrêter, restera le temps de former un nouveau président.

Lors de cette rencontre, les dirigeants ont également demandé à récupérer les créneaux horaires que la Commune avait mobilisé pour la garderie scolaire pendant la crise du COVID et souhaitaient également un créneau le mercredi en fin d'après-midi mais celui-ci est déjà pris par une autre association.

Le nouveau planning d'occupation de la salle polyvalente a été fait lors de la réunion « planning » de la commission CASE en présence des associations occupantes et il est présenté au Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal, valide définitivement le planning fait par la commission CASE du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} Juillet 2023.

8) Question Diverses

a) Vogue

Un devis pour l'installation de WC de chantier chimique, le temps de la vogue, a été fait pour un montant de 1 308.08 € (avec une seule vidange) pour 3 WC.
Après discussion, le Conseil Municipal rejette le devis.

c) Intervention musicale EBER

Monsieur le Maire nous donne lecture du courrier de la Communauté de Communes concernant les interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2022-2023. Les tarifs pour ces interventions sont de 60 h de l'heure et préconise 15h par an et par classe élémentaire et 5 h par an et par classe de maternelle, ce qui coûterait pour notre commune à une somme de 2 700 € pour les classes élémentaires et 600 € pour les classes de maternelle.
Le Conseil Municipal après discussion ne souhaite pas accepter cette prestation de la Communauté de Communes.

d) Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS)

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 30-2021 concernant la convention DECIsère avec le SDIS concernant l'application informatique pour la gestion de la défense extérieure contre l'incendie.
En tant qu'utilisateur, on peut via cette interface graphique, actualiser les données liées aux points d'eau d'incendie (PEI) sur notre zone de compétence et notamment déclarer les indisponibilités, immédiates ou planifiés de ces PEI.

Il est nécessaire de nommer un référent qui sera en charge du contrôle de fonctionnement des PEI et de la gestion de l'application informatique.
Monsieur FROGER Eric est nommé référent.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mercredi 14 Septembre 2022 à 19 h 15

SIGNATURES

BERHAULT Yann

GIRAUD Stéphane

VILLARD Isabelle

LACHISE Samuel

CHANAUX Claudine

BENOIT François

EXCUSE XXXX

BOUZON Vanessa

CHENU Mallory

FROGER Eric

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

HELLY Jean-Luc
EXCUSE XXXX

KARDASZ Marianne
ABSENTE XXXX

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie